



**AVENANT N°5 AU MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DU SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE**

**A. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ**

Personne morale de droit public qui a passé le marché :  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
CD 118  
91978 COURTABOEUF CEDEX  
Tel : 01.64.53.30.00

Titulaire du marché objet du présent avenant :

VEOLIA  
**/OTUS SNC**  
28 Bd Pesaro  
TSA 67779  
92739 NANTERRE Cedex

Imputation budgétaire : SECTEUR PUBLIC – SECTION FONCTIONNEMENT

Numéro du marché : 17-01/09

Date de notification: 23 novembre 2009

Objet du marché : Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Durée du marché : Il débute à sa date de notification et s'achève le 31 décembre 2017 (8 ans), sachant que les prestations de collecte commencent le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Forme du marché : Le marché est mixte : il comprend des prix forfaitaires ainsi que des prix unitaires. S'agissant de la partie du marché qui s'exécute par l'émission de bons de commande, aucun minimum ni maximum n'est fixé.

**B. PREAMBULE**

Le marché de collecte 17-01/09 a été prolongé une première fois en décembre dernier jusqu'au 30 avril 2018. Trois Commissions d'Appel d'Offres étaient prévues afin d'étudier les offres remises dans le cadre de la nouvelle procédure de mise en concurrence pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. Cependant, la Commission d'Appel d'Offres initialement prévue le 6 février et reportée ensuite au 9 a été finalement définitivement annulée compte tenu des conditions météorologiques constatées sur la région Ile de France durant toute la semaine du 5 février.

Dans ces conditions, la CAO s'est trouvée dans l'incapacité matérielle de procéder à l'attribution des marchés de collecte le 13 février, de nombreux éléments d'analyse n'ayant pu être abordés et ne pouvant être évoqués dans le temps limité qui lui était imparti.

### C. OBJET

Le présent avenant a donc pour objet de prolonger la durée du marché d'un mois supplémentaire, soit jusqu'au 31 mai 2018 inclus afin d'assurer la continuité de service public jusqu'à l'attribution du nouveau marché de collecte.

### D. CONDITIONS FINANCIERES

Le marché est sans mini ni maxi. Les prestations continuent à s'exécuter dans les conditions prévues au marché 17-01/09. Les prix ont été révisés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 conformément aux dispositions du marché. Le coût de la prolongation d'un mois est estimé à 854 000 € HT. Ainsi, tous avenants confondus, la plus-value totale sur le marché 17-01/09 est évaluée à 4 269 000 € HT, soit 5.46% du montant total prévisionnel du marché sur 8 ans.

### E. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification. Toutes les clauses du marché qu'il ne modifie pas demeurent applicables.

### F. SIGNATURES

A Villejust, le

***Pour le titulaire,***

**Le Directeur de Territoire, Paris -Seine**

**Jérôme AMAR**

***Pour le SIOM,***

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**